



## Arrêté prescrivant le numérotage sur une partie de la rue de la Croix Verte n°2022/254

Le Maire de Nanteuil-le-Haudouin,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-28,

Considérant que le numérotage des immeubles constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que l'installation de l'établissement commercial dénommé « Intermarché » et le déménagement du Crédit Agricole rue de la Croix Verte nécessitent de procéder au numérotage de ces bâtiments,

**Article 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue de la Croix Verte :

PARCELLE	NUMERO
Section ZM n° 325	6 rue de la Croix Verte

**Article 2 :** Aucun autre numérotage que celui prévu au présent arrêté ne sera admis.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours administratif dans les mêmes conditions de délai.

Dans le cas où un recours administratif est exercé à l'encontre du présent arrêté, le délai de recours contentieux de deux mois court à compter de la notification de la décision de rejet du recours administratif ou à compter de l'expiration du délai de réponse de deux mois dont dispose l'administration.

**Article 4 :** Le Maire de Nanteuil-le-Haudouin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés. Ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète de l'Oise,
- à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise,
- à Monsieur le Directeur du centre de tri postal de l'Oise,
- au Cadastre de l'Oise,



- au Service de publicité foncière
- à Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Nanteuil-le-Haudouin,
- à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin,
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois,
- à Monsieur le Responsable des services techniques généraux de Nanteuil-le-Haudouin,
- à Monsieur le Chef de la police municipale de Nanteuil-le-Haudouin.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin,

Le 21 octobre 2022

P/0 LE MAIRE

Gilles SELLIER

